1. DESCRIPTION DU BIEN

DONNEUR D'ORDRE	NOTAIRE
Nom : SCI CHODI Adresse : 107 BOULEVARD DE STALINGRAD 94320 - THIAIS Tel :	Nom : Adresse : - Tel :

Adresse du bien visité : 107 BOULEVARD DE STALINGRAD 94320 THIAIS ❖ ERP - Bien inoccupé Nom locataire : Tel locataire :	
Accès : Type : ERP Usage : habitation Date de construction : avant le 1er juillet 1997 Permis de construire : néant Nombre de Niveaux : Supérieurs : Aucun Inférieurs : Aucun Propriété bâtie : Oui	Partie : Partie Privative Caractéristiques : Cadastre : Section : Parcelle : En copropriété : Oui Lots :

Cette mission a été réalisée par notre technicien **Nassre ID FOULANE**
Visite réalisée le **03/08/2017**
Assurance RCP : GAN N°131-622-97 valide jusqu'au 31/12/2017

2. DOCUMENTS TRANSMIS

NEANT

3. REFERENCE REGLEMENTAIRE

Certificat de superficie privative conformément à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, publié le 12 décembre et suivant décret n° 97532 du 23 mai 1997 dite « Loi Carrez ».

Art.4.1: La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot mentionnée à l'article 46 de loi du 10 juillet 1965 est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieurs à 1,80 mètre.
Art.4.2: Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4.1.
Art.4.3: Le jour de la signature de l'acte authentique constatant la réalisation de la vente, le notaire, ou l'autorité administrative qui authentifie la convention, remet aux parties, contre émargement ou récépissé, une copie simple de l'acte signé ou un certificat reproduisant la clause de l'acte mentionnant la superficie de la partie privative du lot ou de la fraction du lot vendu, ainsi qu'une copie des dispositions de l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965 lorsque ces dispositions ne sont pas reprises intégralement dans l'acte ou le certificat.

AS

4. LOCAUX NON VISITES

NEANT

5. LOCAUX VISITES

Pièce	Loi Carrez				Observation
	Surface Carrez en m²	Surface Hors Carrez			
		Hors Carrez en m²	Comprenant		
			Surface Haut. < 1.80 m	Autres surfaces	
Total en m²	**47.66 m²**	**0.00 m²**	**0.00 m²**	**0.00 m²**	
Boutique	24.26 m²	0.00 m²	0.00 m²	0.00 m²	
Dégagement	9.31 m²	0.00 m²	0.00 m²	0.00 m²	
Chambre	11.94 m²	0.00 m²	0.00 m²	0.00 m²	
Salle d'eau	2.15 m²	0.00 m²	0.00 m²	0.00 m²	

Le détail des mesures des pièces est présenté à titre indicatif et ne peut en aucune façon faire l'objet d'une contestation. Seule le Total de la surface indiqué en m² est à prendre en compte (Décret d'application n°97-532 du 29 mai 1997)

SPECIMEN